

SCP SOLER GAUBIL BOYER FOURCADE ROBIC

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES

567 rue Félix Trombe - Tecnosud

66002 PERPIGNAN CEDEX

TEL :04.68.34.58.54

FAX :04.68.34.74.10

Email :scp.sgbfr@huissier-justice.fr

PROCES VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF ET LE VINGT-NEUF AOUT

Référence Etude : V 73598 - AF / AS

A LA REQUETE DE :

LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD MEDITERRANEE (Ariège-Po) société coopérative à personnel et capital variables, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PERPIGNAN sous le numéro D 776 179 335, dont le siège social est à PERPIGNAN (66000), 30, rue Pierre Bretonneau.

Pour qui domicile est élu à PERPIGNAN (66000) 13, rue de l'Ange en le Cabinet de Maître Philippe CODERCH-HERRE, Avocat associé au sein de la SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE D'AVOCATS Patrick SAGARD, Philippe CODERCH-HERRE, Joël JUSTAFRÉ, Rémy SAGARD & Julien CODERCH, Avocat au Barreau des Pyrénées Orientales.

**Je, Anne FOURCADE, soussignée
membre de la SCP**

**SOLER GAUBIL BOYER FOURCADE ROBIC,
Huissiers de Justice associés**

**à la résidence de Perpignan (66000), y demeurant 567, rue Félix
TROMBE – TECNOSUD**

Agissant en vertu de la grosse dûment en forme exécutoire de :

- Un acte reçu le 20 octobre 2006 par Maître Jean-François COURTY, notaire associé à la résidence de ARGELES SUR MER, contenant prêt n° P02078022PR, par la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD MEDITERRANEE à [REDACTED] de la somme principale de 748.000,00 euros, remboursable en 240 mois, productive d'intérêts au taux nominal de 3,95 % l'an.
- Et conformément aux dispositions de l'article L322-2 et des articles R322-1 à R322-3 du Code des procédures civiles d'exécution.

CERTIFIE m'être transportée ce jour, sur le territoire de la commune de SAINT-GENIS-DES-FONTAINES (Pyrénées-Orientales), aux fins de procéder à la description des parcelles qui y sont situées et qui appartiennent à :

[REDACTED]
 [REDACTED] PCS 1, PERRIGNAN, [REDACTED] 491 563 698, [REDACTED] [REDACTED] SAINT-GENIS-DES-FONTAINES (66740), 2 et 4, Mas Pierre.

DESIGNATION DU BIEN SAISI.

COMMUNE DE SAINT-GENIS-DES-FONTAINES (Pyrénées-Orientales)

- Une parcelle de terre cadastrée Section AE Numéro 148, d'une contenance de 17 ca ;
- Une parcelle de terre cadastrée Section AE Numéro 165, d'une contenance de 14 a 22 ca ;
- Le ¼ indivis de la parcelle cadastrée Section AE Numéro 45 (d'une superficie totale de 8 a 89 ca) ;
- Le 1/7^{ième} indivis des parcelles cadastrées Section AE Numéro 144 (d'une superficie totale de 32 ca) et Numéro 145 (d'une superficie totale de 1 a 18 ca).

DESCRIPTION :

En ce qui concerne la parcelle de terre cadastrée Section AE Numéro 148, d'une contenance de 17 centiares, il s'agit d'une parcelle de terre, à ce jour couverte de terre battue et d'herbes en friche, dont la destination est un emplacement de parking.

Cette parcelle de terre est accessible depuis l'avenue du Maréchal Joffre à SAINT-GENIS-DES-FONTAINES en empruntant la parcelle cadastrée Section AE Numéro 145.

La commune de SAINT-GENIS-DES-FONTAINES m'a confirmé qu'il s'agissait d'un emplacement de parking et que cette parcelle n'était donc pas constructible.

En ce qui concerne la parcelle de terre cadastrée Section AE Numéro 165, d'une contenance de 14 ares 22 centiares, il s'agit d'une parcelle de terre à ce jour couverte d'herbes en friche. Elle est accessible depuis l'avenue du Maréchal Joffre, à SAINT-GENIS-DES-FONTAINES.

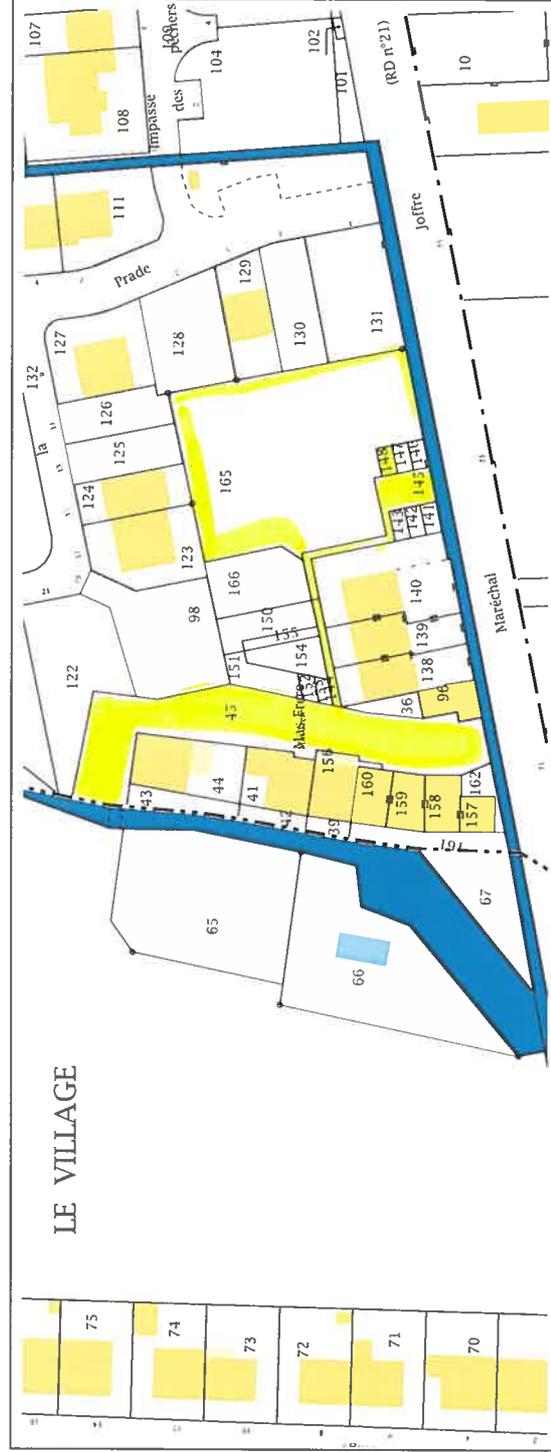
Le service de l'urbanisme de la commune de SAINT-GENIS-DES-FONTAINES m'a déclaré qu'il s'agissait d'une parcelle de terre constructible, située en zone inondable.

En ce qui concerne le quart indivis de la parcelle cadastrée Section AE Numéro 45, d'une superficie totale de 8 ares 89 centiares, il s'agit du chemin d'accès qui dessert toutes les maisons [REDACTED]. Cette parcelle de terre est en terre battue.

En ce qui concerne le un septième indivis des parcelles cadastrées Section AE Numéro 144, d'une superficie totale de 32 centiares et AE Numéro 145 d'une superficie totale de 1 are 18 centiares, la parcelle AE Numéro 144.

La parcelle cadastrée section AE n°144 est un passage qui desservait plusieurs parcelles du [REDACTED]. A ce jour, l'accès à cette parcelle est condamné par un mur côté parcelle cadastrée section AE n°45 et par un portillon côté parcelle cadastrée section AE n°145.

Elle n'est donc plus accessible.



Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Marechal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

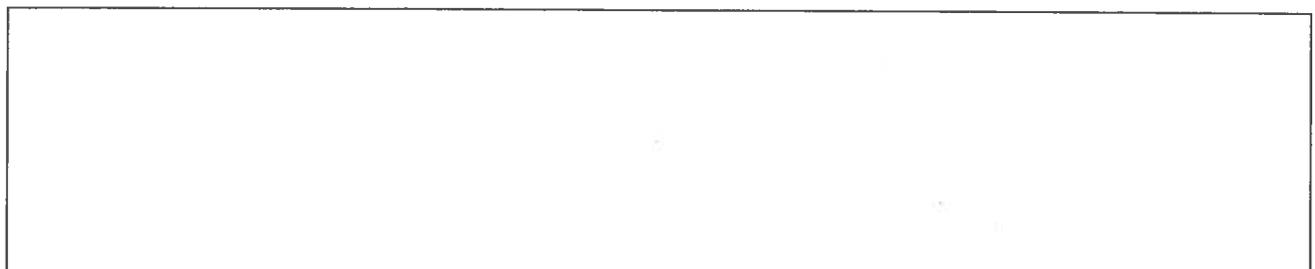


mas frère saint génis des font

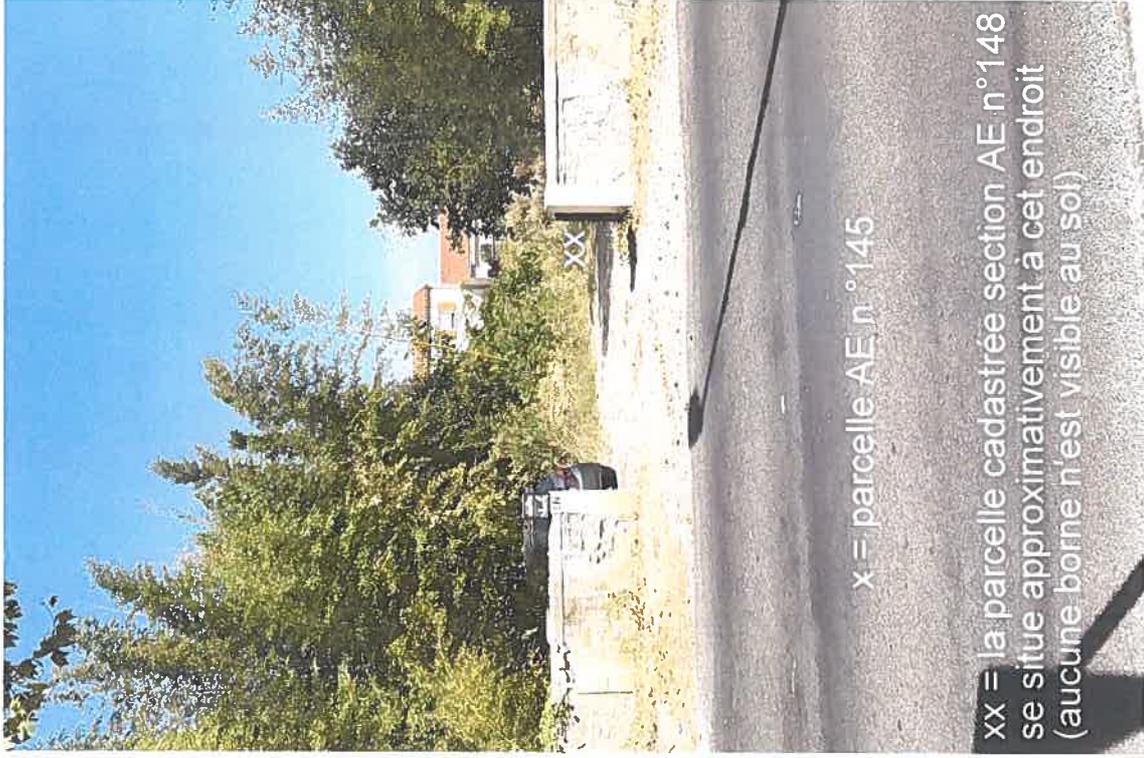


© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 2° 55' 28" E
Latitude : 42° 32' 41" N



Parcelle cadastrée section AE n°148



x = parcelle AE n°145

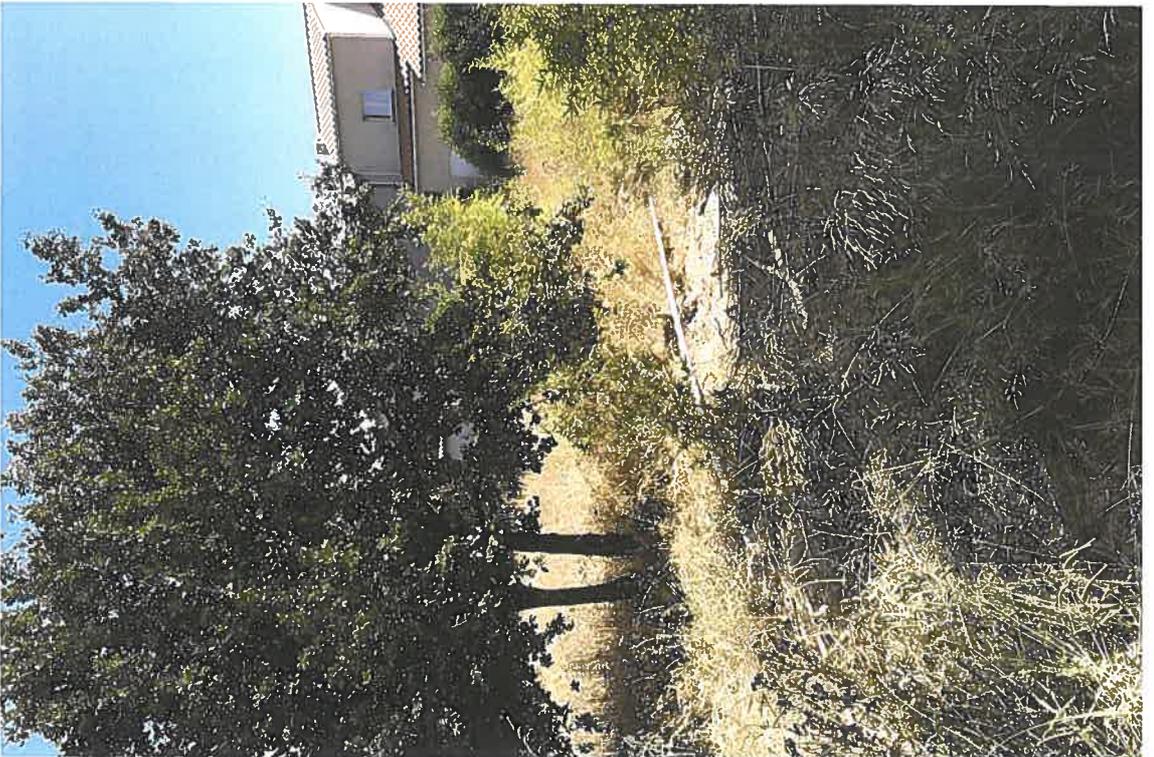
xx = la parcelle cadastrée section AE n°148 se situe approximativement à cet endroit (aucune borne n'est visible au sol)



X = la parcelle cadastrée section AE n°148 se situe approximativement à cet endroit, toutefois les bornes ne sont pas visibles.

Parcelle cadastrée section AE n°165







Parcelle cadastrée section AE n°45

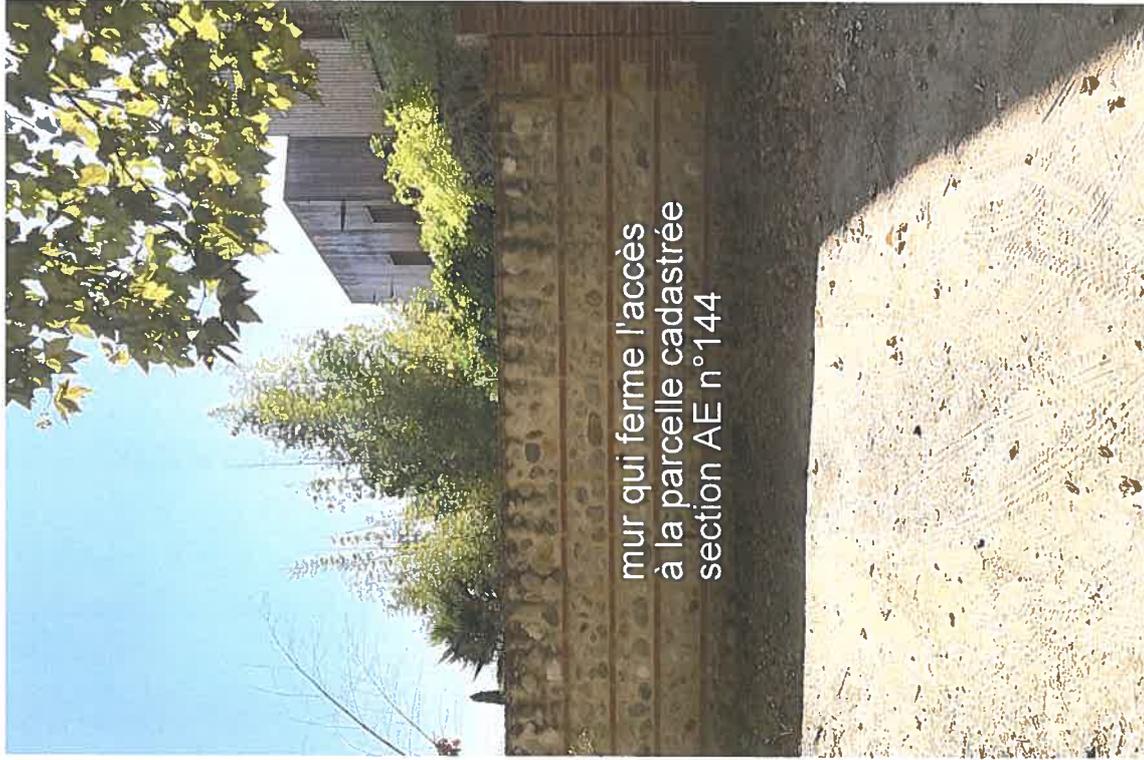








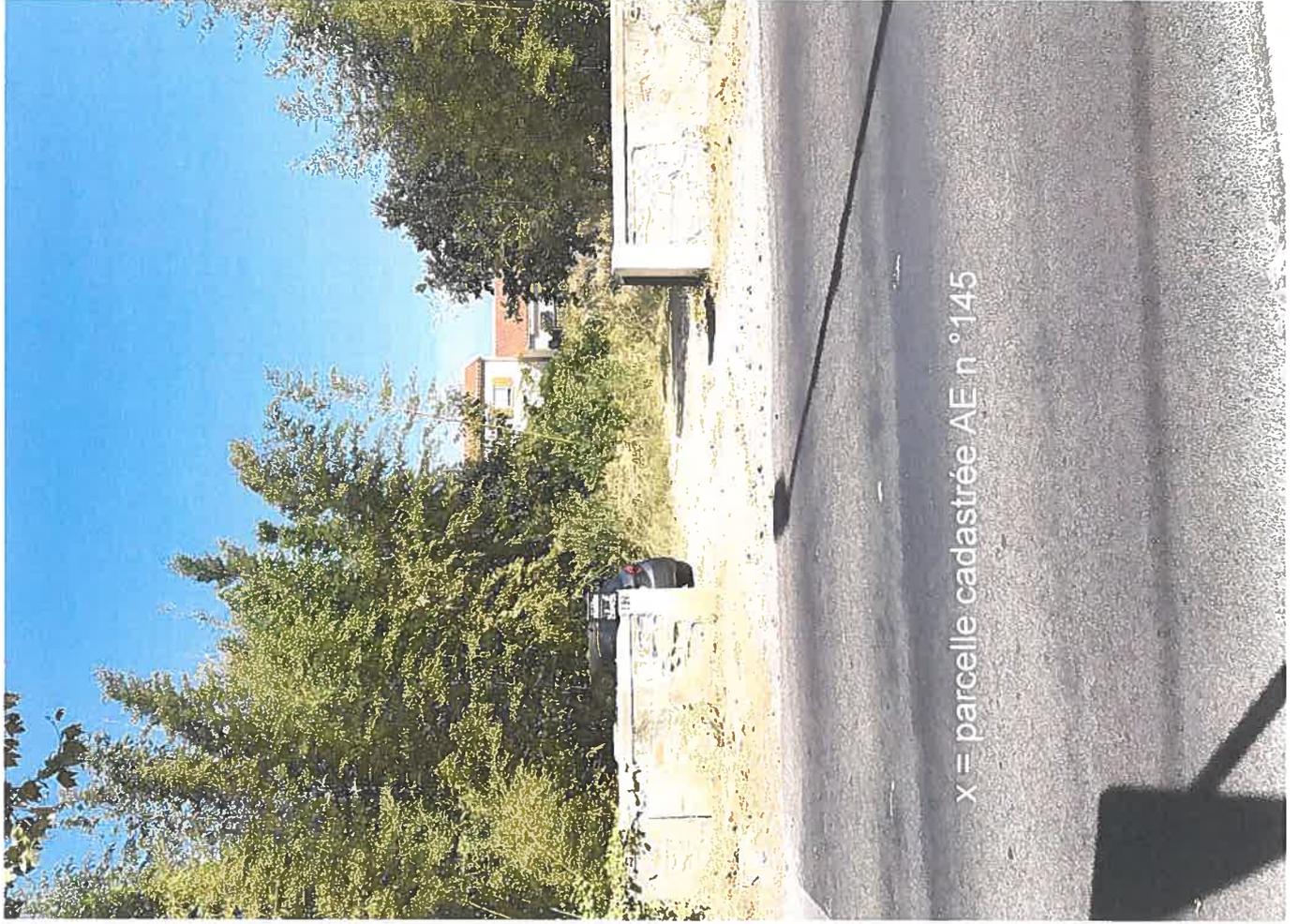
Parcelles cadastrées section AE n°144 et 145



mur qui ferme l'accès
à la parcelle cadastrée
section AE n°144



= portillon qui bloque l'accès
à la parcelle cadastrée section
AE N°144



x = parcelle cadastrée AE n ° 145

